

**ENGAGEMENT D'ACCESSIBILITÉ AUX DOCUMENTS
(ARTICLES 4 5° ET 11 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE
DE LA PROFESSION DE NOTAIRE EN SOCIÉTÉ)**

DÉNOMINATION SOCIALE : _____

représentée par : _____

titre ou fonction : _____

dûment autorisé(e) aux fins des présentes, lequel (laquelle) déclare donner le droit aux personnes, comités et tribunal ci-après mentionnés, conformément à l'article 192 du *Code des professions*, d'exiger de toute personne la communication et l'obtention d'un document mentionné à l'article 11 du *Règlement sur l'exercice de la profession de notaire en société* ou d'une copie conforme d'un tel document :

- 1° un comité d'inspection professionnelle ou un membre, un inspecteur, un enquêteur ou un expert de ce comité ainsi que la personne responsable de l'inspection professionnelle nommée conformément à l'article 90 du *Code des professions*;
- 2° un syndic, un syndic adjoint ou correspondant ou un expert que le syndic s'adjoit;
- 3° un comité de révision visé à l'article 123.3 du *Code des professions* ou un membre de ce comité;
- 4° un comité de discipline ou un membre de ce comité;
- 5° le Tribunal des professions ou un de ses juges;
- 6° tout comité d'enquête formé par un Bureau ou un membre d'un tel comité;
- 7° tout administrateur désigné par le gouvernement en vertu de l'article 14.5 du *Code des professions*;
- 8° une personne, un comité ou un membre d'un comité désigné par le Bureau aux fins de l'application de l'article 89 du *Code des professions*, soit le Comité du fonds d'indemnisation;
- 9° un comité formé par le Bureau en application de l'article 52.2 du *Code des professions* ou un membre de ce comité.

En foi de quoi, j'ai signé à _____, ce ____/____/____
(Ville) Année Mois Jour

Signature

Nom en lettres moulées

Code